

---

# Amnesty International

---

## ISRAËL-LIBAN

En ligne de mire :  
les attaques du Hezbollah  
sur le nord d'Israël



Septembre 2006

Index AI : MDE 02/025/2006

SECRETARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, ROYAUME-UNI  
TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL (ÉFAI), FRANCE

---

# Amnesty International

---

## ISRAËL-LIBAN

### En ligne de mire : les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël

Septembre 2006

Résumé

MDE 02/025/2006 – ÉFAI

---

Le Hezbollah et Israël se sont récemment opposés au cours d'un conflit qui a duré trente-quatre jours. Les deux parties ont commis de graves violations du droit international humanitaire. Les tirs de roquettes du Hezbollah sur le nord d'Israël constituaient des attaques délibérées contre des civils et des objectifs civils, et également des attaques sans discernement. Ces agissements sont des crimes de guerre au regard du droit international. Les attaques violaient également les règles du droit international humanitaire, notamment l'interdiction des représailles sur la population civile.

Le Hezbollah a tiré plusieurs milliers de roquettes sur le nord d'Israël, tuant 43 personnes. Quatre d'entre elles sont mortes d'une crise cardiaque. Les victimes, parmi lesquelles sept enfants, étaient des Israéliens juifs et arabes. Un grand nombre de civils ont également été blessés. Pendant le conflit, des centaines de milliers de civils israéliens sont restés dans le nord à portée des tirs de roquettes. Beaucoup devaient se réfugier dans des abris souterrains la plupart du temps. D'autres – entre 350 000 et un demi-million de personnes – ont dû fuir leurs maisons pour trouver refuge ailleurs.

Amnesty International demande qu'une enquête globale, indépendante et impartiale soit diligentée par les Nations unies sur les atteintes au droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit. Cette enquête, qui doit examiner tout particulièrement les répercussions du conflit sur la population civile, doit avoir pour objectif d'établir les responsabilités pénales individuelles pour des crimes relevant du droit international et d'apporter une réparation complète aux victimes.

Le présent document est une version résumée du rapport ayant pour titre *Israël-Liban. En ligne de mire. Les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël* (index AI : MDE 02/025/2006, septembre 2006). Pour plus de précisions ou pour agir, veuillez vous reporter au rapport complet. De nombreuses publications, sur ce sujet comme sur d'autres, sont disponibles à l'adresse suivante : Pour recevoir les communiqués de presse électroniques d'Amnesty International, consultez la page suivante : [http://www.amnesty.org/email/email\\_updates.html](http://www.amnesty.org/email/email_updates.html).

# ISRAËL-LIBAN

## En ligne de mire : les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël

### Introduction

Le matin du 12 juillet 2006, des combattants du Hezbollah (*Al Muqawama al Islamiyya*, ou Résistance islamique) ont traversé la frontière et pénétré en territoire israélien pour attaquer une patrouille près du village de Zarit. Après cette attaque, qui visait notamment des véhicules militaires et un char israéliens, les combattants du Hezbollah sont rentrés au Liban en emmenant deux soldats israéliens qu'ils avaient capturés. Huit autres soldats ont été tués. Parallèlement, le Hezbollah lançait des attaques le long de la frontière pour faire diversion. Des représentants du Hezbollah ont assuré à Amnesty International qu'aucun civil n'avait été visé le 12 juillet. Toutefois, la presse rapporte que des civils ont été blessés au cours de ces attaques<sup>1</sup>.

Le Hezbollah a appelé cette opération *Vraie promesse* car son secrétaire général, Hasan Nasrallah, avait promis de capturer des soldats israéliens pour les échanger contre des prisonniers libanais détenus en Israël. Ehoud Olmert, le Premier ministre israélien, a déclaré que l'attaque du Hezbollah constituait un « acte de guerre » et a promis au Liban « une riposte très douloureuse et de grande ampleur ».

Dans le mois qui a suivi, jusqu'au 14 août, le Hezbollah et Israël se sont affrontés militairement sur une large échelle. Environ 1 000 civils ont trouvé la mort à la suite des attaques terrestres, maritimes et aériennes (opération *Changement de direction*) menées par Israël contre le Liban. Le Hezbollah a pour sa part lancé des milliers de roquettes, notamment des roquettes Katioucha, sur le nord d'Israël, tuant 43 civils. Plusieurs centaines de milliers de civils israéliens, et environ un million de civils libanais ont été déplacés. La résolution 1701 du Conseil de Sécurité des Nations unies a abouti à la mise en place d'un cessez-le-feu et prévoyait également le déploiement d'une mission de maintien de la paix renforcée au Sud-Liban, entre autres mesures destinées à assurer la fin des hostilités.

Le texte qui suit présente le bilan et les préoccupations d'Amnesty International concernant les violations du droit international humanitaire commises par le Hezbollah lors de ses attaques sur le nord d'Israël. Les sources en sont les suivantes : informations de première main recueillies par l'organisation lors de missions en Israël et au Liban, entretiens avec plusieurs dizaines de victimes des attaques, déclarations officielles, articles de presse, entretiens avec des responsables militaires et gouvernementaux israéliens et libanais, mais aussi avec des représentants du Hezbollah, et informations provenant d'organisations non gouvernementales.

Le présent document ne traite pas des accusations d'Israël, qui affirme que le Hezbollah a utilisé la population civile pour protéger ses activités militaires et doit donc être tenu pour responsable des préjudices causés aux civils par les attaques israéliennes. Israël accuse spécifiquement le Hezbollah d'avoir installé des bases à l'intérieur des villes et des villages, d'avoir stocké des roquettes Katioucha et d'autres armes à ces endroits, d'avoir tiré des roquettes à proximité de maisons civiles, et d'avoir empêché des civils de quitter leurs villages.

Le Hezbollah nie avoir cherché à mettre en danger des civils, et accuse Israël d'avoir délibérément visé des civils au Liban. Les responsables du Hezbollah déclarent en outre que leurs combattants n'ont pas tiré de roquettes Katioucha à partir de zones habitées, ni stocké des roquettes dans ces zones. Ils admettent cependant que d'autres armes et équipements se trouvent dans les villes et les villages. Selon eux, leurs combattants peuvent ainsi défendre les populations contre les attaques israéliennes. Le Hezbollah nie absolument avoir empêché les civils de prendre la fuite.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple, Amos Harel, "Hezbollah kills 8 soldiers, kidnaps two in offensive on northern border", *Haaretz*, 13 juillet 2006, <http://www.haaretz.com/hasen/pages/ShArt.jhtml?itemNo=737825>.

Amnesty International effectue d'autres recherches sur ces questions et souhaite traiter ces aspects séparément. L'organisation se penchera également sur la question des attaques qui, selon les autorités israéliennes, visaient des combattants et des bases du Hezbollah, mais ont entraîné de lourdes pertes civiles. Elle étudiera également les répercussions de telles attaques sur les civils au Liban.

Amnesty International a traité des attaques israéliennes sur les infrastructures libanaises dans le document intitulé *ISRAËL-LIBAN. Destructures délibérées ou « dommages collatéraux » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles* (index AI : MDE 18/007/2006, août 2006).

Le présent rapport met en évidence un aspect du conflit qui souligne, parmi d'autres, la nécessité d'ouvrir sans délai une enquête globale au niveau international sur la conduite des hostilités par les deux parties.

Pendant et après le conflit, Amnesty International a mené des recherches sur le terrain, en Israël et au Liban. À de nombreuses reprises, l'organisation a appelé le Hezbollah et le gouvernement israélien à respecter les principes et les règles du droit international humanitaire. Pendant le conflit, les membres et sympathisants de l'organisation ont fait campagne dans le monde entier en faveur d'un cessez-le-feu et ont réclamé le libre passage pour les civils pris au piège ; ils ont également exhorté Israël et le Liban à accepter qu'une enquête soit menée par un organisme indépendant et impartial sur les différentes formes d'attaques lancées par Israël et par le Hezbollah.

## **Le droit international humanitaire et les crimes de guerre**

Le droit international humanitaire (les lois de la guerre) régit la conduite de la guerre. Il vise à protéger les civils et les personnes qui ne participent pas aux hostilités, ainsi que les biens de caractère civil (les biens qui ne constituent pas des objectifs militaires).

Le Hezbollah est tenu de respecter un certain nombre de règles et de principes du droit international humanitaire. Certaines de ces obligations, notamment celle consistant à traiter en tout temps avec humanité les personnes qui ne participent pas activement aux hostilités, sont décrites dans l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève (1949). D'autres principes et règles se rapportant spécifiquement à la conduite des hostilités ont été acceptés comme contraignants par la communauté internationale (notamment Israël, le Liban et la plupart des autres États), et ce pour toutes les parties aux conflits armés internationaux ou locaux. Ces règles sont rassemblées dans le Protocole additionnel (I) de 1977 aux Conventions de Genève.

Certaines violations graves du droit international humanitaire, notamment celles signalées dans le présent rapport, sont des crimes de guerre qui mettent en jeu la responsabilité pénale internationale de leurs auteurs. Ces crimes relèvent de la juridiction universelle (ils peuvent être jugés par les instances nationales de tout État) et de la compétence de la Cour pénale internationale.

Le principe de distinction est l'un des fondements des lois de la guerre. Cette règle impose à tout moment aux combattants de faire la distinction entre les civils, la population et les biens civils d'une part, et les objectifs militaires d'autre part.

Les objectifs militaires sont ceux qui « *par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre en l'occurrence un avantage militaire précis*<sup>2</sup> ». Les biens qui sont normalement considérés comme des « *biens de caractère civil* » peuvent, dans certaines circonstances, devenir des objectifs militaires légitimes s'ils sont « *utilisés en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire* ». Toutefois, en cas de doute, le bien doit être présumé de caractère civil.

Diriger des attaques contre des civils ou des biens de caractère civil est une violation du droit international humanitaire. Le faire intentionnellement constitue un crime de guerre

De même, les attaques sans discernement sont contraires au principe de distinction et constituent aussi des crimes de guerre. Parmi ces attaques, on classe notamment celles faisant appel à des méthodes ou

---

<sup>2</sup> Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève (Article 52).

des moyens de combat qui ne peuvent être employés contre des objectifs militaires spécifiques et sont en conséquence « *propres à frapper indistinctement des objectifs militaires et des personnes civiles ou des biens de caractère civil* ».

Les parties à un conflit armé doivent protéger les civils et les biens de caractère civil en adoptant certaines précautions lors de la préparation et de la conduite des hostilités. Par ailleurs, les combattants ne doivent pas se poster au sein de la population civile, ni y placer des objectifs militaires afin de mettre ces derniers à l'abri des attaques, ou encore de favoriser ou d'empêcher certaines opérations militaires.

Les attaques menées en représailles contre la population civile, les civils ou les biens de caractère civil sont expressément interdites par le droit international humanitaire, et très largement prohibées dans le droit international coutumier<sup>3</sup>. Le fait qu'un des camps ait violé les lois de la guerre ne permet pas non plus au camp adverse de commettre des actes illégaux, qu'il cherche à forcer la partie contrevenante à respecter ses obligations ou qu'il agisse par représailles. Amnesty International estime que l'interdiction des représailles doit être respectée en toutes circonstances.

## **Le bombardement du Hezbollah sur le nord d'Israël**

*« Tant que l'ennemi poursuivra son agression sans respecter aucune limite, nous riposterons sans respecter aucune limite. »*

Hasan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah, 16 juillet 2006  
[traduction non officielle].

Pendant plus de quatre semaines, des roquettes tirées par le Hezbollah sont tombées sur le nord d'Israël quotidiennement, à raison de plus d'une centaine par jour en moyenne. Vers la fin des hostilités, on a même compté jusqu'à 240 tirs en une seule journée. Beaucoup ont touché des zones fortement peuplées, endommageant les maisons, tuant ou blessant des civils.

Selon les autorités israéliennes, 3 970 roquettes du Hezbollah sont tombées sur Israël entre le 12 juillet et le 14 août ; sur ce total, 901 ont atteint des zones urbaines<sup>4</sup>. Plus de 1 000 d'entre elles sont tombées dans la zone de Kiryat Shmona, 808 sur Nahariya ou dans sa proximité, 471 sur Safad ou dans sa proximité, 176 sur Carmiel ou dans sa proximité, 106 sur Acre ou dans sa proximité, 93 sur Haïfa ou dans sa proximité et 81 sur Tibériade ou dans sa proximité. Près d'un tiers de la population israélienne – plus de deux millions de personnes – se trouvait à portée des roquettes tirées depuis le Sud-Liban.

Les autorités israéliennes ont indiqué que la plupart des roquettes étaient de type Katioucha, d'un calibre de 122 mm, avec une portée maximale comprise entre 20 et 40 kilomètres. Elles ont également signalé que quelques centaines d'autres étaient des versions améliorées des Katiouchas (avec une portée et un calibre supérieurs). Les ogives de certaines roquettes contenaient des milliers de roulements à billes d'acier visant à augmenter leur dangerosité pour les personnes. À l'impact, la dispersion de ces roulements à billes pouvaient tuer ou infliger des blessures dans un rayon de 300 mètres, voire plus en terrain découvert. Les roquettes Katioucha ne peuvent pas être guidées avec précision, surtout sur des longues distances. De ce fait, elles ne permettent que des frappes sans discernement.

Parmi les autres lieux touchés par les roquettes du Hezbollah, on peut citer Nazareth, Afoula, Beit Shean et Maalot-Tarshiha. Des dizaines d'implantations et de villages agricoles ont également été touchés. Le Hezbollah a déclaré à Amnesty International qu'il avait ciblé des installations militaires à Hadera et à Meron, par exemple.

<sup>3</sup> Selon l'étude réalisée en 2005 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et portant sur le droit international humanitaire coutumier, une grande majorité des États se sont engagés à ne pas prendre les civils comme cibles lors de représailles. Tout en observant qu'un certain nombre de pays soutiennent que les représailles peuvent être légales dans certaines conditions très limitées, le CICR conclut son étude en signalant une tendance à l'interdiction de telles représailles.

<sup>4</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, <http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism-+Obstacle+to+Peace/Terrorism+from+Liban+Hizbullah/Hizbullah+attack+in+northern+Israel+and+Israël+respons+e+12-Jul-2006.htm>. Un haut responsable du Hezbollah a indiqué à Amnesty International qu'environ 8 000 roquettes avaient été tirées.

## Les justifications du Hezbollah

Le secrétaire général du Hezbollah (ou « *Parti de Dieu* »), Hasan Nasrallah, ainsi que d'autres dirigeants du parti ou des personnalités associées à ce dernier, ont affirmé que les bombardements du nord d'Israël constituaient des représailles aux attaques menées par Israël contre les civils et les infrastructures du Liban, et qu'ils visaient également à mettre un terme à ces attaques. De hauts représentants du Hezbollah ont également indiqué que le parti n'avait pas pour politique de viser des civils. Pour cette raison, il continue de respecter un accord d'avril 1996 visant à épargner les civils tout en conduisant des hostilités contre Israël au Sud-Liban<sup>5</sup>. Il apparaît toutefois que le Hezbollah a délibérément recouru à des attaques contre les agglomérations d'Israël, officiellement pour contraindre ce pays à arrêter ses frappes et pour rétablir une situation où les civils seraient épargnés des deux côtés.

Le 14 juillet, dans une première communication intervenant deux jours après le début des hostilités – 50 civils avaient déjà été tués au Liban et quatre en Israël –, Hasan Nasrallah évoquait les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël et menaçait de frapper Haïfa.

*« Vous vouliez une guerre ouverte. Vous aurez une guerre ouverte. Nous sommes prêts ; prêts pour la guerre à tous les niveaux. Jusqu'à Haïfa et, croyez-moi, au-delà d'Haïfa. Nous ne serons pas les seuls à payer. Nos maisons ne seront pas les seules détruites. Nos enfants ne seront pas les seuls à mourir. Notre peuple ne sera pas le seul à être déplacé<sup>6</sup>. »*

Le 16 juillet 2006 (plus de cent civils avaient été tués au Liban, et 12 en Israël), Hasan Nasrallah déclarait que le Hezbollah avait commencé par viser des objectifs militaires, en évitant de frapper « les colonies ou les implantations israéliennes situées dans le nord de la Palestine occupée ». Il accusait Israël d'avoir visé les civils et les infrastructures civiles dès le premier jour et affirmait que, malgré cela, le Hezbollah avait continué de concentrer ses attaques sur les installations militaires israéliennes. « Nous avons été patients », déclarait-il. Il estimait en outre qu'il n'était pas nécessaire de « bombarder des cibles civiles » ou de « recourir à de telles attaques ». Il ajoutait toutefois par la suite :

*« Aujourd'hui, nous n'avons pas eu d'autre choix que de renoncer à la promesse que nous nous étions faite. Nous avons bombardé la ville d'Haïfa, conscients de l'importance de cette ville [...] Tant que l'ennemi poursuivra son agression sans respecter aucune limite, nous riposterons sans respecter aucune limite. »*

Toujours dans le même discours, il confirmait que le Hezbollah avait l'intention de frapper des civils en représailles.

*« Dans la phase suivante, nous allons poursuivre cette guerre ouverte, ainsi qu'ils en ont décidé. Nous veillerons à préserver les civils, à moins qu'ils ne nous forcent à les [prendre pour cibles]. Au cours de la période précédente, même quand nous avons été contraints de viser des civils, nous nous sommes concentrés sur les grandes villes et implantations. Nous sommes parfaitement en mesure d'atteindre tout village, ville ou implantation du nord de la Palestine occupée, pour le moins. Toutefois, nous avons préféré nous limiter à faire pression sur le gouvernement ennemi. Même dans ce contexte, quand les sionistes se conduisent comme s'il n'existait pas de règles, pas de ligne rouge,*

<sup>5</sup> Cet accord a mis fin à d'autres hostilités et impliquait officiellement la France, Israël, le Liban, la Syrie et les États-Unis. Il interdisait les attaques contre les civils en Israël et au Liban, et prévoyait également que les zones habitées par les civils, ainsi que les installations industrielles et électriques, ne devaient pas être employées comme bases de lancement pour les attaques. Dans le cadre de cet accord, un groupe de surveillance a été mis en place. Il devait notamment arbitrer les plaintes émanant d'Israël ou du Liban quant aux violations de cet accord. Le groupe de travail a cessé ses activités en février 2000. Israël s'est retiré du Liban au mois de mai de la même année. [http://telaviv.usembassy.gov/publish/peace/documents/ceasefire\\_understanding.html](http://telaviv.usembassy.gov/publish/peace/documents/ceasefire_understanding.html). Voir également Adir Waldman, *Arbitrating Armed Conflict: Decisions of the Israel-Lebanon Monitoring Group*, Juris 2003, p. 27.

<sup>6</sup> Discours diffusé sur la chaîne de télévision Al Manar [traduction non officielle]. Texte en arabe : site web *Ad-Diyar*, 15 juillet 2006 (pdf). Texte en anglais : [www.islamicdigest.net/v61/content/view/1870/0/](http://www.islamicdigest.net/v61/content/view/1870/0/) et [www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457](http://www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457).

*aucune limite à l'affrontement, nous avons le droit de nous comporter de la même manière*<sup>7</sup>.

Dans d'autres déclarations publiques (29 juillet et 3 août), Hasan Nasrallah a laissé entendre que le Hezbollah poursuivrait ses destructions et forcerait la population à fuir ou à se réfugier dans des abris tant qu'Israël continuerait à attaquer le Liban. Le 3 août, il a notamment affirmé :

*« Si vous bombardez Beyrouth, la Résistance islamique bombardera Tel-Aviv [...] Je tiens à confirmer que nos frappes sur les implantations du nord ou au-delà d'Haïfa et de Tel-Aviv [...] sont des réactions, et non des actions. Si vous attaquez nos villes, nos villages et notre capitale, nous riposterons. Si vous arrêtez vos attaques sur nos villes, villages et infrastructures, nous ne tirerons plus de roquettes sur les implantations ou villes israéliennes. Bien évidemment, nous préférons, en cas d'affrontements, combattre soldat contre soldat, sur le terrain et sur le champ de bataille*<sup>8</sup>. »

Le 9 août 2006, Hasan Nasrallah a appelé publiquement les Arabes d'Haïfa à quitter la ville. Des responsables du Hezbollah ont déclaré à Amnesty International qu'il s'agissait d'un avertissement dont les juifs israéliens auraient pu tenir compte également. Toutefois, cet appel impliquait clairement que le bombardement continu du Hezbollah visait les juifs israéliens, et ne faisait pas la distinction entre les objectifs civils et militaires.

*« Pour les Arabes d'Haïfa, j'ai un message spécial. Nous avons souffert et souffrons toujours pour vos martyrs et vos blessés. Je vous demande instamment de quitter cette ville. J'espère que vous le ferez. Jusqu'à présent, du fait de votre présence et de votre infortune, nous avons hésité à bombarder cette ville, bien que les banlieues sud [de Beyrouth] et le reste du cœur du Liban aient été frappés. Libérez-nous de cette hésitation et évitez que votre sang, qui est aussi le nôtre, soit répandu. Quittez cette ville*<sup>9</sup>. »

D'autres personnalités influentes proches du Hezbollah ont fait des déclarations similaires tout au long du conflit. Ainsi, le 21 juillet 2006, Mohammed Hussein Fadlallah, haut dignitaire chiite, a déclaré :

*« La Résistance repousse une armée prétendument invincible en bombardant victorieusement des implantations et des villes. Les gens ont dû se terrer dans des abris. L'activité économique et politique a été paralysée*<sup>10</sup>. »

Différentes déclarations diffusées à la télévision ou sur des sites web, et attribuées à la « Résistance islamique » réaffirmaient que les tirs de roquettes visaient délibérément des zones civiles en représailles aux attaques israéliennes. Le 12 août, par exemple, la chaîne de télévision Al Manar, soutenue par le Hezbollah, diffusait le message suivant :

*« En réponse aux attaques sionistes menées contre les banlieues sud [de Beyrouth] et le reste du territoire libanais tout au long de la journée du vendredi, la Résistance islamique a lancé deux salves de roquettes sur la ville d'Haïfa*<sup>11</sup>. »

L'ampleur des tirs de roquettes sur les villes, villages et autres agglomérations du nord d'Israël, l'usage d'armes ne permettant aucune distinction, ainsi que les déclarations officielles (notamment celles du chef du Hezbollah), démontrent que le Hezbollah a commis de graves violations du droit international humanitaire. Ces violations comprennent les attaques délibérées contre des civils et des biens de caractère civil, ainsi que les attaques sans discernement. Ces agissements constituent des crimes de guerre, de même que les représailles contre la population civile.

<sup>7</sup> Discours diffusé sur la chaîne de télévision Al Manar [traduction non officielle], 17 juillet 2006. Texte en anglais : [www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457](http://www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457).

<sup>8</sup> Discours diffusé sur la chaîne de télévision Al Manar [traduction non officielle], 3 août 2006. Texte en anglais : [www.islamicdigest.net/v16/content/view/1887/0/](http://www.islamicdigest.net/v16/content/view/1887/0/).

<sup>9</sup> Discours diffusé sur la chaîne de télévision Al Manar [traduction non officielle], 9 août 2006. Texte en arabe : [www.manartv.com.lb/NewsSite/NewsDetails.aspx?id=1002](http://www.manartv.com.lb/NewsSite/NewsDetails.aspx?id=1002). Texte en anglais : [www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457&st=40](http://www.aimislam.com/forums/index.php?showtopic=457&st=40).

<sup>10</sup> Agence nationale d'information libanaise, 21 juillet 2006, [www.ghaliboun.net/newsdetails.php?id=189](http://www.ghaliboun.net/newsdetails.php?id=189).

<sup>11</sup> Al-Manar, 12 août 2006, [www.manartv.com.lb/NewsSite/NewsDetails.aspx?id=1123](http://www.manartv.com.lb/NewsSite/NewsDetails.aspx?id=1123).

Israël, dans ses attaques contre le Liban, a également commis des violations du droit international humanitaire constitutives de crimes de guerre, notamment des attaques sans discrimination et disproportionnées, mais cela ne justifie pas les manquements du Hezbollah aux règles de la guerre, qu'il s'agisse de dissuasion ou de représailles.

L'interdiction des attaques menées en représailles s'explique simplement : les civils et les non-combattants n'ont pas à payer pour la conduite illicite des forces armées. La notion même de représailles aboutissant à des violations doit être catégoriquement rejetée si l'on souhaite réellement limiter les terribles conséquences de la guerre pour les non-combattants.

## Les conséquences des tirs de roquettes

*« Nous vivons dans la peur » Nous avons peur en mangeant, en nous asseyant. Nous avons peur en prenant notre douche. Nous avons peur en dormant. »*

L'occupant d'un refuge à Nahariya (nord d'Israël), 6 août 2006.

### Les morts

Pendant le conflit, les tirs de roquettes du Hezbollah ont dominé la vie de la population civile du nord d'Israël. Au total, ces frappes ont provoqué la mort de 43 civils<sup>12</sup>. Sept de ces victimes étaient des enfants<sup>13</sup>. Quatre étaient âgés de moins de huit ans. Certains sont morts dans leur maison, d'autres dans la rue ou dans des voitures. Un autre encore a été tué sur son vélo. Au moins 4 262 civils ont dû se faire soigner dans des hôpitaux. Sur ce total, on comptait 33 blessés graves ; 68 personnes présentaient des blessures moyennes et 1 388 des blessures légères. Environ 2 773 personnes ont été traitées pour choc et anxiété<sup>14</sup>. Douze soldats israéliens ont également été tués au cours d'une même frappe, alors qu'ils s'apprêtaient à pénétrer en territoire libanais<sup>15</sup>.

Les premières morts de civils israéliens résultant des tirs de roquettes Katioucha du Hezbollah ont été signalées le 13 juillet. Monica Seidman, 40 ans, une habitante de Nahariya, a été tuée chez elle. Nitzo Rubin, 33 ans, un habitant de Safad, a été tué alors qu'il allait rendre visite à ses enfants.<sup>16</sup>

Les délégués d'Amnesty International en Israël se sont entretenus avec des responsables et des habitants des villes et des villages touchés par les roquettes. Selon ces derniers, les personnes ont pris la fuite ou sont restées longtemps dans les abris, ce qui explique en partie le nombre relativement faible des pertes en vies humaines par rapport au nombre de roquettes tirées sur les zones habitées. Dans les zones proches de la frontière avec le Liban, il était pratiquement impossible de déclencher une sirène d'alarme dans l'intervalle de temps séparant le tir des roquettes de leur impact.

Les délégués d'Amnesty International se sont entretenus avec différentes personnes ayant directement subi les tirs de roquettes. Terez Levy a décrit le jour où son mari, Reuven Levy, âgé de 46 ans, a été tué au cours d'une frappe sur un local de maintenance ferroviaire à Haïfa. Cette roquette, lancée le 16 juillet, a provoqué à elle seule les plus lourdes pertes humaines parmi la population civile. La roquette, qui, selon les autorités israéliennes, contenait des roulements à billes d'acier, a tué Reuven Levy, mécanicien en chef, et sept autres employés d'Israel Railways – Shmuel Ben Shimon, Asael

<sup>12</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, <http://www.mfa.gov.il>.

<sup>13</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, <http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism-+Obstacle+to+Peace/Terrorism+from+Lebanon-+Hizbullah/Israel-Hizbullah+conflict-+Victims+of+rocket+attacks+and+IDF+casualties+July-Aug+2006.htm>. Voir également : Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights, *Israel Under Rocket Attack: A Profile of Destruction and Displacement*, août 2006.

<sup>14</sup> Ministère de la santé, cité par Eli Ashkenazi, Ran Reznick, Jonathan Lis et Jack Khoury, "The Day After / The War Numbers – 4,000 Katyushas, 42 civilians killed", *Haaretz*, 15 août 2006.

<sup>15</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, <http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism-+Obstacle+to+Peace/Terrorism+from+Lebanon-+Hizbullah/Israel-Hizbullah+conflict-+Victims+of+rocket+attacks+and+IDF+casualties+July-Aug+2006.htm>.

<sup>16</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, voir note 15.

Damti, Nissim Elharar, David Feldman, Rafi Hazan, Dennis Lapidos et Shlomi Mansura<sup>17</sup>. Des dizaines d'autres personnes auraient été blessées. Il s'agissait de la première attaque sur Haïfa au cours de ce conflit.

Mounira Saloum a expliqué ce qui était arrivé à son frère, Don (Hamudi) Saloum, 40 ans, maître nageur. Le 6 août, alors que ce dernier se trouvait près de sa maison à Haïfa, les sirènes ont retenti. Au même instant, une roquette est tombée sur la maison, qui a commencé à s'écrouler. Hamudi Saloum a alors tenté de rentrer dans la maison pour sauver sa sœur et sa mère. C'est à ce moment que des bonbonnes de gaz domestique reliées à la maison ont explosé. Hamudi Saloum a été gravement brûlé et sa jambe a été broyée (on l'a amputé par la suite). Plusieurs semaines plus tard, il était toujours hospitalisé, dans le coma et sous assistance respiratoire. Mounira Saloum a ajouté : « *Tout le monde est perdant dans cette guerre, de ce côté comme de l'autre* ».

Au centre médical Haim Sheba de Tel-Aviv, les délégués d'Amnesty International ont rencontré des membres de la famille Assadi en pleine détresse. Ils avaient survécu à un tir de roquette sur leur maison. Ahmed Assadi a raconté son histoire : le 10 août, une roquette Katioucha a frappé directement sa maison, dans le village de Dir el Asad, alors que sa famille prenait le petit déjeuner. L'explosion a tué sa femme, Mariam, et son fils de cinq ans, Fathi. Son autre fils, Faris, a été grièvement blessé. Il a dû subir une amputation de la jambe droite, en-dessous du genou.

Amnesty International a également rencontré Linda Zaribi, dont la famille a été détruite par les roquettes tirées sur la ville côtière d'Acre (nord d'Israël), le 3 août. Son mari, Shimon, et sa fille de 15 ans, Mazal, ont été tués. Son fils Raz, 17 ans, a été blessé par les éclats. Trois autres civils sont morts au cours de cette attaque. Linda Zaribi a indiqué que ce jour-là, sa famille et des voisins s'étaient réfugiés dans un abri dès le déclenchement des sirènes. Lorsqu'elles ont entendu des roquettes tomber à proximité, certaines personnes sont sorties de l'abri pour voir ce qui était arrivé. Peu après, d'autres roquettes ont été tirées. L'une d'elle a tué cinq personnes, dont son mari et sa fille. Elle a expliqué : « *leurs corps n'étaient pas tellement abîmés Je les ai vus, ils étaient étendus à terre. Ils se tenaient encore par la main [...] Ces terribles images me hantent depuis ce jour.* »

La ville de Maghar a subi deux attaques meurtrières au cours du conflit. La première a eu lieu vers 14 h 00, le 25 juillet. Une roquette Katioucha a traversé le toit de la maison de la famille Abbas. Doaa Abbas, une écolière âgée de quinze ans, s'était assise pour lire près de la fenêtre, dans la grande pièce de la maison. La roquette, en faisant ricochet sur le sol, l'a touchée et tuée instantanément. Sa mère Emtiyaz, et sa sœur Hana, qui se trouvaient dans la même pièce, ont été blessées légèrement par les éclats du projectile. Wassim Abbas, le frère de Doaa, a indiqué à Amnesty International que les sirènes n'avaient retenti que plusieurs minutes après cette première frappe.

La deuxième attaque a eu lieu le 4 août. Manal Azzam, 28 ans, femme au foyer, se trouvait chez elle avec sa fille Kanar, six ans, et son fils Adan, deux ans. Une roquette Katioucha a atteint une maison immédiatement adjacente à la sienne et fait ricochet, transperçant ainsi un mur de sa demeure. Touchée à la tête, Manal Azzam est morte instantanément. Elle attendait que son mari, Shadi Azzam, rentre de l'usine de textiles où il travaillait pour partir avec lui et leurs enfants au mariage d'un proche, en ville. Les enfants se trouvaient dans les bras de leur mère lorsqu'elle est morte. Ils s'étaient précipités vers elle lorsqu'ils avaient entendu les sirènes. Les deux ont été légèrement blessés par des éclats.

## Déplacements à l'intérieur du pays

Dans cette région comptant environ 1,2 million d'habitants, entre 350 000 et 500 000 personnes ont été contraintes de se déplacer, abandonnant leurs foyers. Les agglomérations situées au nord de Nazareth ont été décrites comme des villes fantômes, habitées seulement par des malades, des personnes âgées ou d'autres n'ayant pas les moyens de fuir<sup>18</sup>. Ceux qui sont restés étaient le plus souvent trop vieux, trop malades ou trop pauvres pour se déplacer. Certains ont quitté la zone mais ont dû y revenir au bout de

<sup>17</sup> Site du ministère des Affaires étrangères israélien, voir note 15.

<sup>18</sup> Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights, *Israel Under Rocket Attack: A Profile of Destruction and Displacement*, août 2006.

quelques jours ou quelques semaines, une fois à cours d'argent. Les habitants restés sur place ont passé une grande partie du temps dans des caves ou des abris souterrains surpeuplés.

À Kiryat Shmona, par exemple, seuls 6 000 résidents sur 24 000 sont restés sur place<sup>19</sup>. Beaucoup sont partis par leurs propres moyens. Ils sont allés chez des proches dans le sud d'Israël ou ont déménagé dans des hôtels tant que leurs ressources financières le leur permettait. D'autres ont trouvé des endroits où séjourner grâce aux actions caritatives de personnes riches ou d'organisations non gouvernementales (ONG)<sup>20</sup>. Les personnes qui ne sont pas parties ont indiqué aux délégués d'Amnesty International que la plupart des magasins étaient fermés, et que ceux encore ouverts avaient très vite épuisé leurs stocks.

Certains sont revenus et ont découvert qu'ils avaient perdu leur maison ou leur commerce, voire les deux. Dans les décombres de sa maison, en septembre, Maurice Maman a expliqué aux délégués d'Amnesty International que lui et sa famille avaient quitté Kiryat Shmona le 14 juillet pour habiter chez des proches à Tel-Aviv. Ils y sont restés une semaine avant de séjourner dans des hôtels au centre d'Israël. Lorsqu'ils sont revenus à Kiryat Shmona après le cessez-le-feu, ils ont vu que leur maison avait été touchée par une roquette Katioucha. Maurice Maman dirigeait une petite entreprise spécialisée dans l'installation de climatiseurs. Il avait installé son bureau dans sa maison. Celui-ci a été complètement détruit.

L'ONG Migdal Or a évacué 5 000 enfants du nord d'Israël<sup>21</sup>. Le 6 août, au moins 23 000 enfants avaient été déplacés en urgence vers des camps d'été situés au centre du pays<sup>22</sup>. Oren Yirmiyahu, coordonnateur du centre pour la jeunesse de Kol Nidrei, à Kiryat Shmona, a rencontré les délégués d'Amnesty International :

*« Pour les jeunes enfants, notamment pour les moins de six ans, cette expérience a été particulièrement traumatisante. C'était la première fois qu'ils vivaient une attaque de grande ampleur. Des professionnels les ont pris en charge. Ils manifestent divers symptômes d'anxiété : insomnie, hypersensibilité au bruit et crises de panique. »*

### **La vie dans les abris**

Des centaines de milliers de personnes ont vécu dans des caves ou des abris souterrains pendant des jours, voire des semaines. Dans ces endroits, les conditions de vie étaient mauvaises (équipements sanitaires insuffisants, pas d'installation pour la cuisine). Les abris étaient fréquemment surpeuplés, mal aérés et sales<sup>23</sup>.

Pendant le conflit, les délégués d'Amnesty International ont visité deux abris publics de Nahariya, où de nombreux habitants avaient passé l'essentiel des vingt-six derniers jours sous terre. Dans le premier abri, les gens restaient la journée entière, pendant que la majorité des roquettes étaient tirées, mais rentraient chez eux à la nuit tombée. Une quarantaine de personnes, dont dix enfants, avaient séjourné dans l'autre abri vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis que les premières roquettes avaient touché Nahariya, au deuxième jour du conflit. Ces gens ont expliqué que, la frontière étant très proche, les sirènes se déclenchaient souvent après l'impact des bombes ou au même moment. De ce fait, ils étaient trop effrayés pour sortir de l'abri.

<sup>19</sup> Eli Ashkenazi, Ran Reznick, Jonathan Lis et Jack Khoury, "The Day After / The War Numbers – 4,000 Katyushas, 42 civilians killed", *Haaretz*, 15 août 2006.

<sup>20</sup> Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights, *Israel Under Rocket Attack: A Profile of Destruction and Displacement*, août 2006.

<sup>21</sup> Ruth Sinai, *Haaretz*, 8 août 2006.

<sup>22</sup> <http://www.Jewishagency.org/JewishAgency/English/Home>

<sup>23</sup> *TV Channel 23, News*, 8 août 2006, cité dans Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights, *Israel Under Rocket Attack: A Profile of Destruction and Displacement*, août 2006.

## Les dommages causés aux bâtiments

Dans les villes et villages du nord d'Israël, les roquettes du Hezbollah ont endommagé des maisons et des résidences, des écoles, des jardins d'enfants, des synagogues, des bâtiments publics, des usines et des magasins.

Selon les estimations du ministère israélien du Bâtiment et du logement, et celles du département des taxes, les tirs de roquette du Hezbollah ont endommagé environ 12 000 immeubles, dont 400 étaient des bâtiments publics<sup>24</sup>. Après divers entretiens (août et septembre 2006) avec des représentants des administrations locales et les résidents de villes et de villages israéliens, et la visite de dizaines de bâtiments touchés, Amnesty International estime également à 12 000 le nombre d'immeubles endommagés. Un faible pourcentage d'entre eux ont été touchés directement par les roquettes Katioucha et ont subi ainsi d'importantes destructions, parfois irréparables. La plupart n'ont subi que des dommages légers (fenêtres cassées, impacts ou bris de toiture) résultant de leur proximité avec un bâtiment directement touché.

Kiryat Shmona et les communes avoisinantes, par exemple, ont reçu plus de 1 000 roquettes. Sur ce total, 372 sont tombées dans la ville. La municipalité a indiqué que ces roquettes ont blessé 25 résidents et endommagé 2 003 unités d'habitation et des dizaines de bâtiments publics, y compris des écoles, des usines, des entreprises et des synagogues<sup>25</sup>. Au début du mois de septembre, les délégués d'Amnesty International ont visité un certain nombre de sites touchés par les roquettes, à l'intérieur des villes. Ils ont inspecté plusieurs maisons et groupes d'appartements frappés de plein fouet et gravement endommagés – des réparations structurelles majeures étaient nécessaires pour les rendre habitables à nouveau. Parmi ces bâtiments se trouvait également le principal établissement d'enseignement secondaire de l'agglomération, qui a été atteint par quatre roquettes.

Quatre hôpitaux au moins ont subi d'importants dégâts. Le 18 juillet, une roquette a touché un hôpital de Safad (nord de la Galilée). Huit personnes ont été blessées. Le 28 juillet, un grand hôpital de Nahariya, le *Western Galilee*, a également été frappé. Le troisième étage de cet établissement a été gravement endommagé. Cependant, personne n'a perdu la vie, les patients ayant tous été déplacés vers un abri spécifiquement conçu pour ce type de situation et intégré à l'hôpital. À Haïfa, l'hôpital Rambam a dû transférer ses patients à plusieurs reprises dans le sous-sol du bâtiment, dans des conditions difficiles, en raison des roquettes qui tombaient à proximité.

De nombreux hôpitaux du nord ont transféré tout ou partie de leurs patients dans les sous-sols, avec des respirateurs, des bonbonnes d'oxygène et des perfusions. Toutefois, ces installations souterraines n'étaient pas satisfaisantes : certains équipements manquaient, il n'y avait pas suffisamment de rideaux pour préserver l'intimité des malades, et les toilettes étaient situées trop loin des lits<sup>26</sup>.

## Autres conséquences

Selon la fédération israélienne des chambres de commerce, environ 70 p. cent des entreprises situées dans le nord d'Israël ont fermé pendant le conflit. Les pertes de revenus représenteraient environ 5,9 milliards de shekels (environ 1 milliard d'euros)<sup>27</sup>. Approximativement un quart des petites entreprises de la région n'ont été sauvées de la faillite qu'en raison de l'aide d'urgence accordée par le gouvernement<sup>28</sup>. Une grande partie des fruits de la région ont pourri sur les arbres car les travailleurs agricoles ne pouvaient se rendre sur leur lieu de travail pour les cueillir<sup>29</sup>.

<sup>24</sup> Ministère de l'environnement, "Assessment of the environmental damage caused by the war in the north, Summer 2006", 27 août 2006.

<sup>25</sup> Eli Ashkenazi, Ran Reznick, Jonathan Lis et Jack Khoury, "The Day After / The War Numbers – 4,000 Katyushas, 42 civilians killed", *Haaretz*, 15 août 2006 et "Preparing to rebuild the north", *Ynet News*, 14 août 2006.

<sup>26</sup> Delphine Matthieussent et Matti Friedman, "Israeli Hospitals Working Under Fire", *Associated Press*, 7 août 2006.

<sup>27</sup> [http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/1/hi/world/middle\\_east/5257128.stm](http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/1/hi/world/middle_east/5257128.stm).

<sup>28</sup> <http://www.guardian.co.uk/international/story/0,,1850823,00.html>.

<sup>29</sup> <http://www.guardian.co.uk/international/story/0,,1850823,00.html>.

La Banque d'Israël a estimé que le préjudice économique direct (pertes des revenus du tourisme et de l'activité industrielle) s'élevait à 5 milliards de shekels (environ 0,9 milliard d'euros)<sup>30</sup>.

Les roquettes du Hezbollah ont également dévasté des forêts et des champs, brûlant des centaines d'hectares. Des représentants de l'État estiment qu'environ 5 000 hectares de terre ont été brûlés par plus de 450 incendies déclenchés par les roquettes<sup>31</sup>. Une forêt aurait ainsi perdu environ 75 p. cent de ses arbres<sup>32</sup>.

## Une enquête internationale est nécessaire

Au cours du conflit qui oppose depuis des années le Hezbollah et Israël, les deux camps ont commis à maintes reprises des atteintes graves au droit international humanitaire sans avoir à rendre compte de leurs actes. Les autorités israéliennes ont mené des enquêtes sur quelques épisodes ; elles assurent poursuivre des investigations sur des faits survenus au cours des combats récents. Les méthodes et les conclusions de ces enquêtes n'ont jamais été rendues publiques dans leur intégralité. Ces enquêtes sont très loin de répondre aux normes en usage. À la connaissance de l'organisation, les autorités libanaises ou les dirigeants du « *Parti de Dieu* » n'ont ordonné aucune enquête sur les atteintes au droit international humanitaire imputables au Hezbollah. Pour que le respect des lois de la guerre soit une notion crédible, une véritable enquête sur les atteintes aux droits humains commises par les deux parties au récent conflit doit impérativement être menée.

Amnesty International se félicite de la venue au Liban et en Israël, au début du mois de septembre, de quatre experts indépendants du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, afin d'enquêter sur les conséquences du conflit pour le droit à la vie, à la santé et au logement, ainsi que sur la situation des personnes déplacées. L'organisation espère également que la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme en août 2006, et comprenant trois experts indépendants, étudiera de façon impartiale les violations commises par les deux parties au conflit<sup>33</sup>. Ces investigations sont importantes et doivent s'inscrire dans une enquête plus vaste.

Amnesty International demande en effet qu'une enquête globale, indépendante et impartiale soit diligentée par les Nations unies sur les atteintes au droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit. Cette enquête, qui doit examiner tout particulièrement les répercussions du conflit sur la population civile, doit avoir pour objectif d'établir les responsabilités pénales individuelles pour des crimes relevant du droit international et d'apporter une réparation complète aux victimes.

L'organisation a demandé au secrétaire général des Nations unies de désigner sans délai un groupe d'experts indépendants chargé de mener cette enquête. Ce groupe doit rassembler des personnes disposant d'une compétence reconnue dans le domaine du respect des normes du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, ainsi qu'en matière militaire, médico-légale et balistique. Les experts doivent disposer de toute l'aide et de tous les moyens nécessaires pour mener à bien leur mission.

Les conclusions de l'enquête devront être rendues publiques et comprendre des recommandations visant à mettre un terme aux violations et à empêcher qu'elles ne se reproduisent.

---

<sup>30</sup> Reuters, 14 août 2006.

<sup>31</sup> Ministère de l'environnement, "Assessment of the environmental damage caused by the war in the north, Summer 2006", 27 août 2006.

<sup>32</sup> Dina Kraft, "Dry Forests in Northern Israel Are Damaged as Hezbollah's Rocket Attacks Ignite Fires", *New York Times*, 8 août 2006.

<sup>33</sup> Amnesty International a profondément regretté que la résolution du Conseil des droits de l'homme ayant abouti à l'ouverture de cette enquête soit uniquement centrée sur Israël et n'aborde pas la conduite du Hezbollah. Voir *Liban/Israël. Pour les membres du Conseil des droits de l'homme, la politique passe avant les vies humaines* (index AI : MDE 02/014/2006).

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :*

*Israel/Lebanon. Under Fire : Hizbullah's attacks on northern Israel*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - septembre 2006.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*